

**16 Provinces**

**Ogooué-Lolo/Koula-Moutou/Commerce**

**Le directeur provincial des Impôts en séance de clarification**

**Claude-Médard MINKO**  
Koula-Moutou/Gabon

**LE** paiement des impôts est un devoir qui s'impose à tout opérateur économique exerçant sur le territoire national. C'est suivant cette logique que le gouverneur de la province de l'Ogooué-Lolo, Félix Bifene Bibang, a présidé dernièrement une réunion de clarification initiée par la direction provinciale des Impôts. Rencontre à laquelle prenait naturellement part le responsable de cette administration dans le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo, Nicolas Wandje Mvou, en plus de nom-

breux opérateurs économiques convoqués pour la circonstance. L'exercice de clarification a permis de mettre à la disposition des commerçants toutes les informations nécessaires relatives au paiement des impôts, à la suite de l'opération de prélèvement déclinée dans la province. La confusion entre ce qui relève de la fiscalité et de la parafiscalité conforte parfois les opérateurs économiques dans leur refus de s'acquitter de leurs impôts, se mettant sous le coup de la loi sans le savoir. Or, pour le spécialiste, le paiement des taxes et autres patentes infligées par la mairie ou les services compétents de la direction provinciale du



Photo : C-M M.

**Nicolas Wandje Mvou (micro) a conseillé aux opérateurs économiques de s'acquitter de leurs impôts.**

Commerce, auxquelles s'ajoute le service d'hygiène, est une forme "d'impôt local" dont les commerçants s'acquittent. Alors que dans le cadre de l'exercice de son activité

commerciale, l'opérateur économique est soumis à l'obligation de remplir sa feuille d'impôt et de s'en acquitter chaque année, à partir de son identification fiscale ou numéro statis-

tique. Le montant forfaitaire de cet impôt annuel à payer est calculé par les services compétents de la direction provinciale des Impôts, sur la base des informations

fournies par l'opérateur économique sur le type d'activité commerciale exercée, le personnel, etc. « De fait, ne pas payer son impôt expose l'opérateur économique à de fortes amendes, à la fermeture de son commerce, voire à l'emprisonnement du propriétaire du commerce pour fraude fiscale », a prévenu Nicolas Wandje Mvou. Aussi, a-t-il conseillé les uns et les autres de se rapprocher des services de son administration pour tout complément d'information sur le paiement de leur impôt. Lequel, a-t-il rappelé, n'a rien à voir avec les taxes et autres amendes recouvrées par certaines administrations locales.

**Ngounié/Mouila/Education**

**Comment rendre un bassin pédagogique exemplaire et compétitif ?**

**Félicien NDONGO**  
Mouila/Gabon

**DANS** le cadre de la mise en œuvre de la vision de la direction d'Académie provinciale de la Ngounié, dirigée vers la "pédagogie de la réussite" et, conformément au modèle du plan d'action stratégique 2016-2017, une série de rencontres a réuni encadreurs pédagogiques et enseignants chargés de cours récemment à Mouila. La dernière a été animée par le directeur adjoint d'académie provinciale (DAPA) de la Ngounié, Jérôme Nguimbi, à l'intention des enseignants des écoles primaires des trois ordres d'enseignement de la commune : public, catholique et Alliance chrétienne. A l'issue de ce long périple qui l'a conduite dans tous les établissements sco-



Photo : Félicien NDONGO

**Les encadreurs pédagogiques échangeant avec ...**

laire du premier degré, l'école publique Mouila A, a constitué l'escale ultime de cette sensibilisation pédagogique. Au cours des échanges avec les chargés de cours, plusieurs aspects de la vision de la DAP de la Ngounié, reposant sur "la pédagogie de la réussite", ont été abordés. Une vision à l'intérieur de laquelle un pan a été choisi, celui de la transformation des pra-

tiques professionnelles et des performances des élèves, en vue de rendre ce bassin pédagogique exemplaire et compétitif. Cet objectif prend naturellement en compte, non seulement les caractéristiques de l'enseignant et le référentiel de compétence du métier d'instituteur, mais aussi les journées d'accompagnement pédagogiques. Ces discussions ont égale-



Photo : Félicien NDONGO

**...les enseignants chargés de cours.**

ment porté sur les textes utiles dans la vie professionnelle d'un enseignant. Notamment, le statut général de la Fonction publique ; celui des agents de la Fonction publique ainsi que le texte concernant le statut particulier du secteur éducation et le code de déontologie de la fonction ; la Fonction publique et la loi d'orientation des états généraux de l'éduca-

tion de 2010. Cette initiative louable prône, en fait, la nouvelle école gabonaise, aujourd'hui en proie à d'énormes difficultés. C'est aussi la matérialisation de l'esprit de créativité et de mise en exécution des textes en vigueur, ainsi que du travail demandé par la tutelle, ayant constaté que beaucoup d'acteurs de l'éducation sortaient du

cadre de leurs exigences professionnelles. « Nous sommes partis d'un constat selon lequel de nombreux acteurs deviennent déviants, ne respectent plus les normes, et de plus en plus désobéissants des ordres de la hiérarchie », a expliqué Jérôme Nguimbi. Le moins que l'on puisse dire, est qu'au cours de cette première phase, les chargés de cours et les chefs d'établissement ont été satisfaits des connaissances qui leur ont été apportées. Après la commune de Mouila, les mêmes rencontres devraient se poursuivre dans les circonscriptions scolaires Ngounié-nord et sud, notamment, a confié le DAPA avec, à ses côtés, entre autres, le chef de circonscription scolaire Ngounié-centre, Joseph Bakouévagui, et le chef de secteur catholique, Guy Edgard Alain Mouloungui.

**Brèves de Minvoul**

**" Spécialiste " de pastèques :**



Photo : L'Union

Ce jeune homme, qui porte un sac en bandoulière, au quartier Elarmatang, cultive et commercialise la pastèque à Minvoul, chef-lieu du département du Haut-Ntem, où ces fruits sont prisés et vendus, naturellement, au meilleur prix qu'à Libreville ou Port-Gentil.

**Carburant en détail :**



Photo : L'Union

Depuis qu'il n'existe plus de station-service à Minvoul, et cela depuis environ trois décennies, des particuliers, pour dépanner les véhicules, surtout les motos qui y font office de taxis, vendent le carburant au détail. Le combustible acheté à Oyem ou

Bitam est ensuite exposé à la vente dans des bouteilles ou des bidons devant leurs domiciles. On y trouve de tout : pétrole, essence et gas-oil.

**Panneau dégradé :**



Photo : Chris OYAME

Ce panneau de propagande politique, placé à l'entrée de la commune de Minvoul, lors de la campagne présidentielle du 27 août 2016, est en état de dégradation très avancé. La question est de savoir ce qu'at-

tendent ceux qui l'ont planté à cet endroit-là pour débarrasser enfin la ville de cette image hideuse.

**Citerne abandonnée :**



Photo : Chris OYAME

Cette citerne a été abandonnée dans un village du Haut-Ntem, depuis très longtemps, par une société qui effectuait des travaux dans la zone. C'est le cas dans beaucoup de nos villes où, si ce n'est un vieux camion, c'est l'épave d'une machine qui est ainsi livrée à la nature. Souvent au détriment de la beauté de la localité et même des populations environnantes.